

Approuvé par la Municipalité le 14 septembre 1991

Le Syndic : *Ch. Charvet*

Soumis à l'enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 1991

Le Syndic : *Ch. Charvet*

Adopté par le Conseil communal le 25 novembre 1991

Le Président : *Stéphane Witz*

Le Secrétaire : *R. S. P.*

Approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 1993

Le Chancelier : *Stéphane Witz*

LEGENDE

- PERIMETRE DU PLAN DE QUARTIER
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE MIXTE D'HABITAT ET D'ACTIVITES
- PERIMETRE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS
- ILLUSTRATION DES POSSIBILITES DE BATIR
- BATIMENT A PROTEGER
- BATIMENT EXISTANT
- BATIMENT ANNEXE
- BATIMENT A DEMOLIR
- ANGLE A TANTER
- NOMBRE DE NIVEAUX MAXIMUM
- SURFACE MAXIMUM DE PLANCHER HABITABLE
- ORIENTATION DES TOITURES
- DESSERTE VEHICULES
- CHEMINEMENT PIETONNIER
- PRINCIPES D'ACCES AUX BATIMENTS
- ACCES AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN
- VARIANTE D'ACCES AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN
- ARBORISATION EXISTANTE
- ARBORISATION A CREEER
- ESPACES EXTERIEURS
- ESPACES PUBLICS A AMENAGER
- ESPACES DE DESSERTE ET DE STATIONNEMENT
- ELEMENT A PROTEGER (MUR, GUYARD)
- TRONCON EQUIVERA MODERATION DE LA CIRCULATION
- MODIFICATIONS APORTEES SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

